MESSIEURS,

NOUS vous envoyons notre Proclamation pour la tenue des Assemblées Primaires que nous avons fixée au 25 du présent mois, vous voudrez bien la faire publier & afficher, pour que vos Citoyens actifs se rendent au jour & lieu indiqués.

Le principal objet que vous avez ensuite à remplir, est d'envoyer à l'Assemblée Primaire une copie certifiée de la liste des Citoyens actifs de votre Municipalité, en désignant ceux qui sont dans le cas d'être nommés Electeurs, c'est-à-dire, ceux qui paient une contribution directe de la valeur locale de dix journées de travail.

Coll
Pol 10
FRC
10298
no. 1

Nous avons l'honneur d'être,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéissans Serviteurs,

MALPEL, Commissaire.
D'ADHEMAR, Commissaire.
BALZAC, Commissaire.

Payez à l'Exprès. 10 ℔.

A Toulouse, le 7 Juillet 1790.

Payez à l'Exprès. 10

A Valenciennes, le 7 Juin 1790.

f 22